

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_036 : ADMINISTRATION GENERALE / RECRUTEMENT "AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE"

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

L'attractivité du territoire est l'une des trois priorités stratégiques qui structurent le Projet de Territoire élaboré par la CABA et ses 25 communes membres pour la période 2021-2026.

Dans ce cadre, le service Tourisme a en charge le développement touristique du territoire.

En sus des 3 campings communautaires exploités en régie directe et dont il a la charge, le service Tourisme, composé de 3 agents, assure le suivi des divers équipements touristiques (centre d'accueil et de loisirs de Lascelles, station pleine nature de Mandailles-Saint-Julien, site du Puech des Ouilhes sur les rives du lac de Saint-Etienne-Cantalès, sentier des Gorges de la Jordanne, Rocher de Carlat, promenade animée autour du golf de Vézac...), gère la programmation des animations touristiques et événementielles et pilote plusieurs programmes d'aménagement et de promotion touristiques.

Aujourd'hui, afin de permettre le développement des nouveaux projets touristiques et des activités de randonnées mais aussi d'assurer avec polyvalence la continuité de service, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe du service Tourisme grâce au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois ans.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi contractuel d'« Agent(e) de développement touristique » pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1, les missions et les caractéristiques de ce poste étant définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel d'« Agent(e) de développement touristique » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1 et conformément aux missions et caractéristiques telles que définies ci-après :

Missions :

- contribuer à la gestion et au suivi administratif et technique des différents équipements touristiques communautaires ;
- assurer le développement de projets touristiques et des activités de randonnées.

Caractéristiques :

Statut : Agent non titulaire

Niveau de rémunération : A définir en fonction du(de la) candidat(e) retenu(e) selon un indice afférent au cadre d'emploi des rédacteurs, animateurs ou techniciens territoriaux

Régime indemnitaire : RIFSEEP rattaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023

Régime de travail : Temps complet

Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.